



## Résiliation contract internet

Par **N4naki**, le **19/05/2011** à **17:57**

Bonjour,

J'ai actuellement un forfait Internet chez Orange auquel j'ai souscrit il y a environ 9 mois.

Seulement, étant étudiant et changeant de projet, je retourne vivre chez mes parents. Je quitte donc mon appartement et souhaite résilier mon forfait Internet.

Orange me dit que ce n'est pas possible, quel sont mes recours juridique?

Cordialement,

Par **chaber**, le **19/05/2011** à **18:31**

bonjour

vous avez certainement souscrit un engagement d'1 an.

Une résiliation anticipée est valable, selon les conditions générales, pour un déménagement à l'étranger en le justifiant

Par **N4naki**, le **19/05/2011** à **19:14**

Bonjour,

Après quelques recherches, j'en viens aux même conclusions que vous: la résiliation est possible seulement en déménageant à l'étranger.

Seulement, ce n'est pas le cas. C'est un simple déménagement. Je ne vais pas continuer de payer pour un abonnement non utilisé.. Je pensais qu'un déménagement seul était une raison valable.

Il n'y a aucun recours?

Par **chaber**, le **19/05/2011** à **19:46**

ok mais je vous conseille de demander rapidement la résiliation pour la date anniversaire afin de ne pas l'oublier

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **20:13**

Le déménagement met fin au contrat si

- déménagement dans un lieu où l'accès n'est pas possible par cet opérateur
- déménagement dans un logement où il y a déjà un accès à Internet